

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

## Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice: 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

#### Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOLICIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Acthery MORTON, M. Philippe MOLICIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Acthery MORTON, M. Philippe MOLICIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Acthery MORTON, M. Philippe MOLICIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Acthery MORTON, M. Acthery MORTON, M. Philippe MOLICIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Acthery MORTON, M. Acthery M. Acthery M. Acthery MORTON, M. Acthery M. M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) Chalèze: M. Gilbert PACAUD Champagney: M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS François GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT Montferrand-le-Château: M. Pascal DUCHEZEAU Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5)
Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: Claude MAIRE Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK Palise

M. Daniel GAUTHEROT FIETY: M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français: M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes:

M. Jean-Marc ROUSSET Purger: M. Frank LADIÉ (à partir du 1.1.3) Ranconav: M. Michel LETHER Poulley-les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET Pugey: M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) Rancenay: M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Torpes: M. Denis JACQUIN Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) Vieilley: M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins: Mme Julie BAVEREL

#### Etaient absents

Amagney: M. Thomas JAVAUX Audeux: Mme Françoise GALLIOU Besançon: M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE Beure: M. Philippe CHANEY Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET Devecey: M. Michel JASSEY Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Mercey-Vieilley: M. Philippe PERNOT Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Novillars: M. Philippe BELUCHE Pelousey: Mme Catherine BARTHELET Roset-Fluans: M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit: Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saōne: M. Yoran DELARUE Thise: M. Alain LORIGUET Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD Vaire: M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Venise: M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges: M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

#### Procurations de vote :

Mandants: AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1),T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, JC. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires: JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPERRIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

#### Délibération n°2019/005010

Rapport n°8.3 - Autorisation de lancement et de signature d'un marché de maintenance, de fiabilisation et d'évolution du système de supervision

# Autorisation de lancement et de signature d'un marché de maintenance, de fiabilisation et d'évolution du système de supervision

Rapporteur: Christophe LIME, Conseiller communautaire délégué

Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

### Inscription budgétaire

BP 2019 et PPIF 2019-2023
Budgets annexes Eau
Budget annexe Assainissement
« Constructions »

Montant de l'opération : 200 000 €/an au global

Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024

## Résumé:

Pour assurer la bonne marche de ses services et assurer ses missions, le Département Eau et Assainissement possède un système de supervision de ses installations. La présente consultation concerne la maintenance, la fiabilisation et l'évolution de ce système de supervision.

Le Département Eau et Assainissement doit lancer une consultation sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la maintenance, la fiabilisation et l'évolution du système de supervision. Ce système de supervision permet de suivre le bon fonctionnement de l'ensemble des ouvrages d'eau potable et d'assainissement exploités par la régie. Il assure le fonctionnement des pompages, l'enregistrement des données de fonctionnement ainsi que l'appel des agents d'astreinte. Il s'agit d'un système essentiel dans le bon fonctionnement des installations, ainsi, afin d'assurer sa continuité de service, le Département Eau et Assainissement se fait accompagner d'une société spécialiste sur le domaine.

Cette consultation sera passée en entité adjudicatrice selon la procédure avec négociation. Elle sera soumise aux dispositions des articles L.2124-3, R.2124-4 et R.2161-21 à R.2161-23 du code de la commande publique.

L'accord-cadre à bons de commande sans montants minimum, ni maximum sera conclu avec un titulaire. Sa durée initiale sera d'un an, à compter de sa date de notification, reconductible cinq fois un an. L'estimation annuelle est de 200 000 € HT, soit 1 200 000 € HT sur sa durée totale .

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024 :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accordcadre,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer l'accord cadre avec l'entreprise retenue.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 98 Contre: 0 Abstention: 1

Ne prennent pas part au vote: 0